

REPUBLIQUE DU CONGO



Unité – Travail – Progrès

MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE

DIRECTION GENERALE DE L'AGRICULTURE

**PROJET D'APPUI A LA COMMERCIALISATION
ET A LA COMPETITIVITE DU RIZ LOCAL**

NOTE CONCEPTUELLE

CONTEXTE

Le gouvernement de la République du Congo a élaboré et approuvé le Plan National de Développement 2022-2026 (PND) qui place l'axe « développement de l'Agriculture au sens large » comme pilier principal de la diversification économique, pour une économie forte, diversifiée et résiliente pour une croissance inclusive et un développement durable irréversible.

Les taux de croissance correspondant sont de – 1,0% et – 6,0% respectivement en 2018, 2019 et 2020, soit un taux moyen de croissance de – 2,14%.

Le secteur agricole est très peu développé, sa contribution au PIB est passée d'une moyenne de 5% dans la période de 2010 – 2016 à 7,8% en 2019 et 9,0% en 2022.

La production vivrière nationale augmente, sans toutefois couvrir les besoins de la population, obligeant le pays à recourir aux importations, variant, selon les années entre 500 et 700 milliards de francs CFA.

Ce pendant la vision de la politique agricole visant la souveraineté alimentaire est en étroite ligne avec les objectifs de la stratégie nationale de développement de la riziculture, les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations-Unies, dans l'agenda 2063 de l'Union Africaine (UA), et dans d'autres programmes tant régionaux, notamment la Zone de Libre-Echange Continental Africaine (ZLECAF), que sous régionaux, le programme de réformes économiques et financières de la CEMAC (PREF-CEMAC) , vise à doubler la production actuelle.

Dans le cadre de la filière riz, avec son adhésion à l'initiative CARD en octobre 2018, le Congo a élaboré la Stratégie Nationale du Développement de la Riziculture dont l'objectif global est d'augmenter de façon significative la production rizicole et d'en améliorer la qualité.

Pour satisfaire les besoins des populations en riz, le pays est obligé de recourir recours aux importations massives évaluées, à 8500 tonnes et 33 000 tonnes, respectivement en 1 982 et 1992 pour atteindre actuellement 100 000 tonnes par an. C'est dans ce contexte qu'il a été validé la SNDR qui ambitionne une production totale de 21800 tonnes afin de réduire le déficit de la balance commerciale et de porter le taux de couverture des besoins en riz local de 1.4% à 20%.

Pour y arriver, il sera, entre autres, promu des actions visant l'appui à la commercialisation et l'amélioration de la compétitivité du riz local.

JUSTIFICATION

Depuis le désengagement de l'office des cultures vivrières, le Congo s'est retrouvé sans acteurs commerciaux pour assurer l'approvisionnement des centres urbains, ni assurer la collecte de paddy devant être transformé. Les quelques opérateurs identifiés n'ont pas eu une surface financière, ni une logistique adaptée pour poursuivre les activités de grande envergure. De plus, les infrastructures de commercialisation faisaient défaut, on alors assister à une désorganisation de la filière riz.

Actuellement, la commercialisation qui demeure un axe de développement d'une filière agricole ne dispose presque pas d'opérateurs formés et équipés, les marchés ne sont presque pas définis, l'accès aux bassins de production est difficile, le stockage n'est pas efficace, les conditions de transport sont aléatoires et les informations sur les marchés et les prix sont quasi inexistantes.

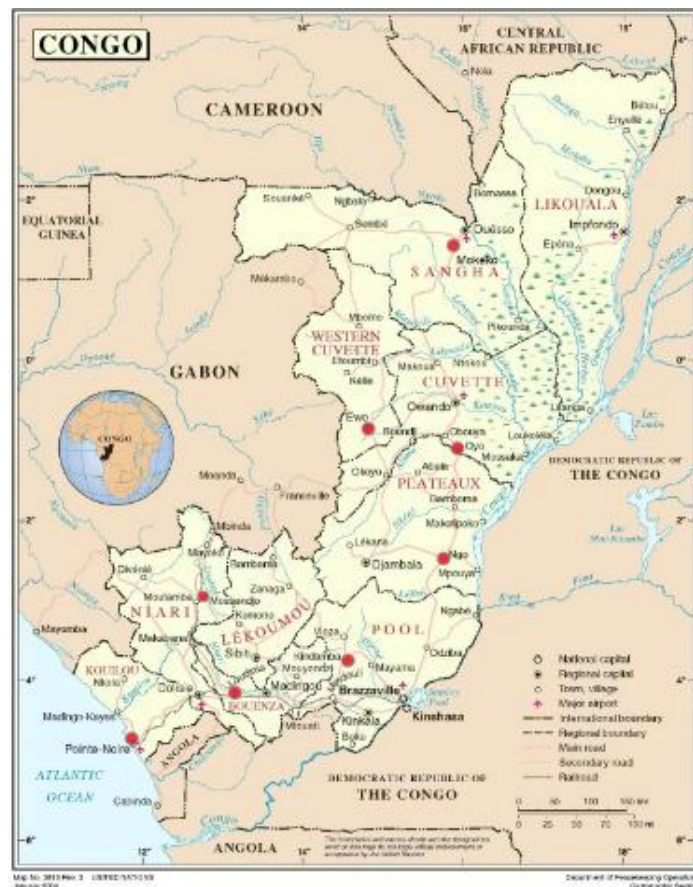
Ces faisceaux de contraintes entrave le bon fonctionnement et ne permet pas d'assurer une bonne collecte et d'approvisionner les zones de consommations de manière régulière. Ce qui ne favorise pas la compétitivité du riz local.

De ce qui précède, il ressort la nécessité de restructurer et d'investir dans la commercialisation afin de garantir la compétitivité du riz local.

C'est ce qui justifie l'élaboration de ce présent projet.

ZONES D'INTERVENTION :

Le projet s'exécutera dans les huit (08) pôles de production¹ pour la commercialisation du paddy et dans les grands centres urbains².



● Pôles de production

GROUPES CIBLES :

Bénéficiaires directs : Transporteurs, Transformateurs, commerçants, les groupements et coopératives, le secteur privé.

Bénéficiaires indirects : les producteurs, les consommateurs et les services étatiques.

OBJECTIFS :

Objectif global : contribuer à l'amélioration du système de commercialisation et de la compétitivité du riz local en vue de favoriser la sécurité alimentaire et nutritionnelle du pays.

¹ Mokéko (Sangha) ; Ewo (Cuvette-Ouest); Oyo (Cuvette); Mossendjo (Niari) ; Loudima (Bouenza) ; Kindamba (Pool) ; Pointe-Noire ; Ngo (Plateaux).

² Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie, Nkayi, Oyo, Owando, Ouesso.

Objectifs spécifiques :

Le projet vise les objectifs spécifiques suivants :

- Améliorer le système de commercialisation du riz local ;
- Améliorer la compétitivité du riz local ;

Description des composantes, résultats et activités :

1- Composante 1 : amélioration du système de commercialisation

Cette composante a pour objectif de contribuer à la correction des dysfonctionnements de système de commercialisation de la filière riz. Ceci passera par la mise en place des systèmes d'information du marché, la régulation du marché, l'amélioration de l'interconnexion entre les zones de production et de commercialisations, l'appui à la réduction des coûts de production et la professionnalisation des acteurs de la commercialisation. L'atteinte des objectifs de cette composante passera par la réalisation des résultats et la mise en œuvre des activités résumées dans le tableau ci-dessous :

COMPOSANTE	RESULTATS	ACTIVITES
Composante 1 : Amélioration du système de commercialisation	R1.1 : Le système de commercialisation du riz local est restructuré ;	Activité1.1.1 : mettre en place des systèmes d'information du marché ;
		Activité 1.1.2 : créer un label riz Congo.
		Activité1.1.3 : Réguler le marché.
		Activité1.1.4 : professionnaliser les acteurs de la commercialisation.
	R.2: les infrastructures de commercialisation sont réalisées	Activité.2.1 : désenclaver les sites de production.
		Activité 2.2 : appuyer la modernisation des marchés.

2. Composante 2 : Amélioration de la compétitivité du riz local

Dans cette composante, il est préconisé de mettre en place des mécanismes de production et de transformation du riz local qui obéissent aux normes afin de le rendre compétitif. L'atteinte de cet objectif passera par la réalisation des activités consignées dans le tableau ci-après :

COMPOSANTE	RESULTATS	ACTIVITES
Composante 2 : Amélioration de la compétitivité du riz local	R2.1 : la qualité du riz est améliorée	Activité2.1 : Renforcer les capacités des acteurs sur les bonnes pratiques culturales
		Activité2.2 : réhabiliter/ réaliser les infrastructures de stockage et conservation.
	R2.2 : Les coûts de production du riz sont réduits	Activités2.1 : améliorer les rendements par l'utilisation des itinéraires techniques appropriés ;
		Activités2.2 : Faire le plaidoyer pour réduire le coût des intrants

		Activité 2.3 : améliorer de la connectivité entre les différentes zones de production et les grands centres de consommation.
--	--	---

Composante 3 : Gestion et coordination du projet

Cette composante a pour objectif de garantir la gestion de manière à ce que la coordination dispose des moyens humains, logistiques et matériels qui devraient lui permettre d'assurer son fonctionnement. Il s'agit de renforcer les capacités techniques et managériales de l'équipe du projet et de mettre à sa disposition tous les moyens tant financiers que matériel en quantité suffisante et en temps opportun. Les activités à mettre en œuvre sont déclinées dans le tableau ci-dessous :

Composante 3 : Gestion et coordination du projet	R3.1. La coordination est assurée	Activité 3.1.1 : Mettre en place une équipe de gestion du projet Activité3.1.2. Renforcer les capacités de l'équipe de gestion. Activité3.1.3 : assurer le bon fonctionnement du projet
	R3.2. Les moyens logistiques et opérationnels sont disponibles	Activité3.2.1. Acquérir les équipements de bureau. Activité3.2.2. Acquérir les matériels roulants.

Financement et Durée du projet

La durée du projet est 5 ans pour un financement total de six milliards sept cent soixante-seize millions francs CFA (6 776 000 000).

La répartition du financement par composante est donnée dans le tableau ci-dessous :

N°	Composantes	Coûts en FCFA	Part relative
1	Amélioration du système de commercialisation	565 000 000	8,3%
2	1- Amélioration de la compétitivité du riz local	5 595 000 000	82,7%
3	2- Gestion et coordination du projet	616 000 000	9,0%
TOTAL		6 776 000 000	100,0%

STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Pour la mise en œuvre du projet, le « faire-faire » sera privilégié notamment avec les consultants individuels et les cabinets conseils ayant une expérience avérée dans le domaine de la commercialisation et de la compétitivité du riz local.

Pour l'attribution des marchés, des appels d'offre nationaux et internationaux seront lancés conformément au code de passation de marchés publics en explicitant la commande de manière claire. Ceci permettra non seulement de respecter les procédures administratives et financières, mais aussi de s'assurer des avantages qualité-coût.

Dans l'ensemble, les actions et activités identifiées en matière de commercialisation et d'amélioration de la compétitivité seront requises et des attributions de marchés seront effectuées dans la transparence selon les étapes ci-après : (i) l'élaboration des termes de référence de l'activité, (ii) le recrutement du consultant, (iii) la signature du contrat, (iv) l'organisation de la réunion de démarrage et de cadrage de l'activité, (v) la supervision de l'activité et (vi) l'organisation d'ateliers de validation.

ORGANISATION ET GESTION

Le projet sera placé sous l'égide du MAEP et le maître d'œuvre la DGA. Il sera mis en place, une unité de coordination qui sera en charge du management, de la coordination générale et de la mise en œuvre des activités du projet. Elle sera composée d'un coordonnateur, d'un expert en commercialisation, d'un expert en suivi évaluation ; d'un expert en passation des marchés, d'un responsable administratif et financier et d'un comptable. L'unité de coordination travaillera en étroite collaboration avec toutes les structures actives dans le domaine de la commercialisation et de l'amélioration de la compétitivité tant sur le plan national que local.

SUIVI EVALUATION

Le but essentiel du cadre de Suivi et Evaluation qui sera mis en place est de s'assurer que les principaux objectifs du projet sont atteints. Dans cette optique, des indicateurs ayant un caractère SMART seront définis par l'UCP en relation avec les bénéficiaires et les PTF. Une première proposition desdits indicateurs sera proposée dans le cadre logique en annexe de ce document.

Il vise également la détection à temps de toute situation problématique, qu'elle ait échappé au consultant adjudicataire au moment de la planification ou qu'elle soit survenue en raison de changements brusques dans la mise en œuvre du projet sur le terrain afin que cette situation soit corrigée en conséquence sur le terrain. L'UCP doit : i) s'assurer que l'ensemble des informations collectées sont gérées par la mise en place d'un système de gestion de l'information conforme aux modèles et aux exigences de suivi-évaluation du bailleur ; ii) s'assurer que le planning des activités et du budget est exécuté conformément avec les prévisions ; iii) vérifier en permanence que la réalisation qualitative et physique est faite dans les délais prévus.

RISQUES ET STRATEGIES D'ATTENUATION

Les facteurs externes pouvant empêcher l'atteinte des objectifs du projet ont été identifiée et analysé en fonction de leur impact et de leur probabilité d'apparition. La note globale issue de l'analyse indique que ces risques sont...

Toutefois, il a été proposé des mesures d'atténuation de ces risques contenues dans le tableau ci-dessous :

Risques	Mesures d'atténuation	Evaluation du risque
Mauvaise gouvernance	Promotion de la bonne gouvernance.	N
Insécurité/trouble sociopolitique	- sécurisation des zones du projet ; - Promouvoir la paix et le dialogue social ;	N

	- Poursuivre les actions de développement dans les zones concernées	
Les aléas climatiques et phénomènes naturels	- renforcer les systèmes d'informations sur les changements climatiques et les risques environnementaux ;	M
Faible décaissement des fonds	- Rechercher des financements sûrs, efficaces et durables tels que les PPP ; - diversifier les sources de financement ;	N
Evaluation générale du risque		N

Evaluation du risque : Haut (H); Substantiel (S); Modeste (M); Bas ou Négligeable (N).

FORMAT DE CADRE LOGIQUE

Programme/Projet	Indicateurs Objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses/Risques importants
1. OBJECTIF GLOBAL :			
Contribuer à l'amélioration du système de commercialisation et de la compétitivité du riz local en vue de favoriser la sécurité alimentaire et nutritionnelle du pays.	-	-	La volonté politique
2. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES			
1. - Améliorer le système de commercialisation du riz local ;	- 70% des marchés sont régulés ; - Le taux de couverture du riz est passé de 1,4% à 20% d'ici 2030.	- Rapport MAEP - Rapport UCP	Mauvaise gouvernance
2. Améliorer la compétitivité du riz local ;	- Au moins 90% du riz local mis sur le marché est conforme aux normes ; - Le prix du riz local est inférieur à celui du riz importé d'ici 2030	- Rapport d'enquête MAEP - Système d'information de marché	Insécurité/ trouble sociopolitique
3. RÉSULTATS			
Composante 1 : Amélioration du système de commercialisation			
1.1 : Le système de commercialisation du riz local est restructuré	100% du riz local est commercialisé	- Rapport MAEP - Rapport UCP	
1.2. les infrastructures de commercialisation sont réalisées.	08 bâtiments de stockage et de conservation sont construits.	- Rapport MAEP - Rapport UCP - Procès-verbal de réception.	Les aléas climatiques et phénomènes naturels

Programme/Projet	Indicateurs Objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses/Risques importants
Composante 2 : <i>Amélioration de la compétitivité du riz local</i>			
2.1 : la qualité du riz est améliorée	- Au moins 90% du riz local obéissent aux normes.	- Rapport MAEP - Rapport UCP	Faible décaissement des fonds
2.2 : Les coûts de production du riz sont réduits	- Le riz local est compétitif	- Rapport MAEP - Rapport d'enquête	
Composante 3 : Gestion et Coordination du projet			
3.1 : la coordination est assurée	- Nombre de personnel recruté ; - Documents du travail élaborés ; - Nombre de rapports produits	- Contrat de travail - Manuel de procédure et manuel de mise en œuvre du projet ; - Rapport d'activités	
3.2 : les moyens logistiques et opérationnels sont disponibles	- Nombre de véhicule acquis ; - Nombre de meubles et consommable acquis.	- Bon de livraisons - Procès-verbaux de réception.	
Activités	<u>Cout du projet</u> 6 776 000 000		Les ressources sont disponibles en quantité et à temps.

PLAN D' ACTIONS

Composante	Résultat	Activité	Cout	Chronogramme				
				An1	An2	An3	An4	An5
Composante 1 : Amélioration du système de commercialisation	R.1.1 : Le système de commercialisation du riz local est restructuré	A.1.1.1 mettre en place des systèmes d'information sur le marché	50.000.000					
		A.1.1.2 créer un label riz Congo.	5.000.000					
		A.1.1.3 Réguler le marché	200.000.000					
		A.1.1.4 professionnaliser les acteurs de la commercialisation	60.000.000					
	R.1.2 : les infrastructures de commercialisation sont réalisées	A.1.2.1 : Réaliser et réhabiliter les infrastructures de marché	PM					
		A.1.2.2 : appuyer la modernisation des marchés.	250.000.000					

Composante	Résultat	Activité	Cout	Chronogramme				
				An1	An2	An3	An4	An5
Composante 2 : Amélioration de la compétitivité du riz local	R.2.1 : la qualité du riz est améliorée	A.2.1.1 : Renforcer les capacités des acteurs sur les bonnes pratiques culturales	45.000.000					
		A.2.1.2 : réhabiliter/ réaliser les infrastructures de stockage et conservation.	240.000.000					
	R.2.2 Les coûts de production du riz sont réduits	A.2.2.1 : améliorer les rendements par l'utilisation des itinéraires techniques appropriés	300.000.000					
		A.2.2.2 : Faire le plaidoyer pour réduire le coût des intrants	10 000 000					
		A.2.2.3 : améliorer la connectivité entre les différentes zones de production et les grands centres de consommation.	5 000 000 000					
Total (FCFA)			6 160 000 000					

FICHE SYNOPTIQUE DU PROJET

Fiche synoptique d'identification de projet

1. Titre du projet	PROJET D'APPUI A LA COMMERCIALISATION ET A LA COMPETITIVITE DU RIZ LOCAL										
2. Zone d'intervention	Le projet s'exécutera dans les huit (08) pôles de production pour la commercialisation du paddy et dans les grands centres urbains pour le riz.										
3. Nature du financement	3	5	4								
	1. Grant, 2. Loan, 3. Technical Coop. /Assistance, 4. National budget, 5. Private sector										
4. Domaine d'intervention	5	9	10	3							
	1. Policy, 2. R & D, 3. Extension & Training, 4. Production, 5. Marketing 6. Post-harvest, 7. Quality Control, 8. Credit, 9. Capacity Building, 10. Infrastructure 11. Other (specify below)										
5. Sources de financement probable	FAO ; JICA ; FIDA ; CATAS, BAD, Banque Mondiale										
6. Budget (FCFA)	6.776.000.000										
7. Durée du projet	5 ans										
8. Objectifs général et spécifiques du projet	Goal :	Contribuer à l'amélioration du système de commercialisation et de la compétitivité du riz local en vue de favoriser la sécurité alimentaire et nutritionnelle du pays.									
	Obj. 1 :	Améliorer le système de commercialisation du riz local									
	Obj. 2 :	Améliorer la compétitivité du riz local									
9. Bénéficiaires du projet	Direct :	Transporteurs, Transformateurs, commerçants, les groupements et coopératives, le secteur privé									
	Secondaires :	Les producteurs, les consommateurs et les services étatiques.									
10 Résultats attendus du projet	1.1	Le système de commercialisation du riz local est restructuré									
	1.2	Les infrastructures de commercialisation sont réalisées									
	2.1	La qualité du riz est améliorée									
	2.2	Les coûts de production du riz sont réduits									
	3.1	La coordination est assurée									
	3.2	Les moyens logistiques et opérationnels sont disponibles									
11. Activités	1.1.1	Mettre en place des systèmes d'information du marché									
	1.1.2	Créer un label riz Congo.									
	1.1.3	Réguler le marché									
	1.1.4	Professionnaliser les acteurs de la commercialisation									
	1.2.1	Désenclaver les sites de production									
	1.2.2	Appuyer la modernisation des marchés									
	1.3.1	Renforcer les capacités des acteurs sur les bonnes pratiques culturelles									
	1.3.2	Réhabiliter/ réaliser les infrastructures de stockage et conservation									
	1.3.3	Améliorer les rendements par l'utilisation des itinéraires techniques appropriés									
	1.3.4	Faire le plaidoyer pour réduire le coût des intrants									
	1.3.5	Améliorer de la connectivité entre les différentes zones de production et les grands centres de consommation.									

	1.4.1	Mettre en place une équipe de gestion du projet
	1.4.2	Renforcer les capacités de l'équipe de gestion.
	1.4.3	Assurer le bon fonctionnement du projet
	1.5.1	Acquérir les équipements de bureau
	1.5.2	Acquérir les matériels roulants
12. Effets attendus du projet	1	Disposer d'un riz local de bonne qualité
	2	Disposer les infrastructures de commercialisation
	3	Garantir les revenus des acteurs de la chaîne de valeur
13. Impacts du projet	1	Contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle
	2	Réduire le déficit de la balance commerciale
	4	Créer de nouveaux emplois
	5	Réduire la pauvreté